

**Elections à la chambre de métiers et de l'artisanat des Yvelines,
et à la chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France**

**Quantités de documents électoraux admises à remboursement
(arrêté NOR : EINI1619989A du 22 juillet 2016 fixant les conditions du vote par correspondance
pour les élections des membres des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat
et de leurs délégations et convoquant les électeurs)**

DOCUMENTS	FORMAT MAXIMUM	NOMBRE D'ELECTEURS	QUANTITES ADMISES A REMBOURSEMENT
CIRCULAIRES	210 x 297 mm	21 863	24 049
BULLETINS DE VOTE	210 x 297 mm		26 236
AFFICHES	594 x 841 mm		119

Lieu de livraison :

Préfecture des Yvelines
Bureau des élections
1 avenue de l'Europe
78000 Versailles

Correspondants

M Martial Charroin - tél: 01 39 49 73 10
M Joël Nolet - tél: 06 83 62 97 88

Horaires de livraison

sur rendez-vous de 09h00 à 15h45
et au plus tard le 26 septembre 2016 à 12h00